



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
12.08.2015 Bulletin 2015/33

(51) Int Cl.:
A47B 13/02 (2006.01) A47B 3/06 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **15153698.4**

(22) Date de dépôt: **03.02.2015**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **Etablissements Georges David**
01100 Oyonnax (FR)

(72) Inventeur: **Tiradon, Michel**
74290 Veyrier du Lac (FR)

(74) Mandataire: **Myon, Gérard Jean-Pierre et al**
Cabinet Lavoix
62, rue de Bonnel
69003 Lyon (FR)

(30) Priorité: **04.02.2014 FR 1450835**

(54) **Table en matériau synthétique moulé utilisable dans plusieurs configurations**

(57) Cette table (T) en matériau synthétique moulé comprend au moins un plateau (2), un support de plateau (4) et un unique pied (6). Conformément à l'invention, la table (T) comprend des moyens (42, 122, 124, 142, 144) de montage dans au moins une première configuration basse d'utilisation, où le support de plateau (4) est monté sur le pied et au moins une deuxième configuration haute

d'utilisation, où au moins une rehausse (12, 14) est intercalée en hauteur entre le pied (6) et le support (4) de plateau. La table comprend des moyens de montage dans une troisième configuration, de stockage et/ou de transport, dans laquelle le pied et la rehausse (12, 14) sont reçus dans un volume fermé (V4) défini entre le plateau (2) et le support de plateau.

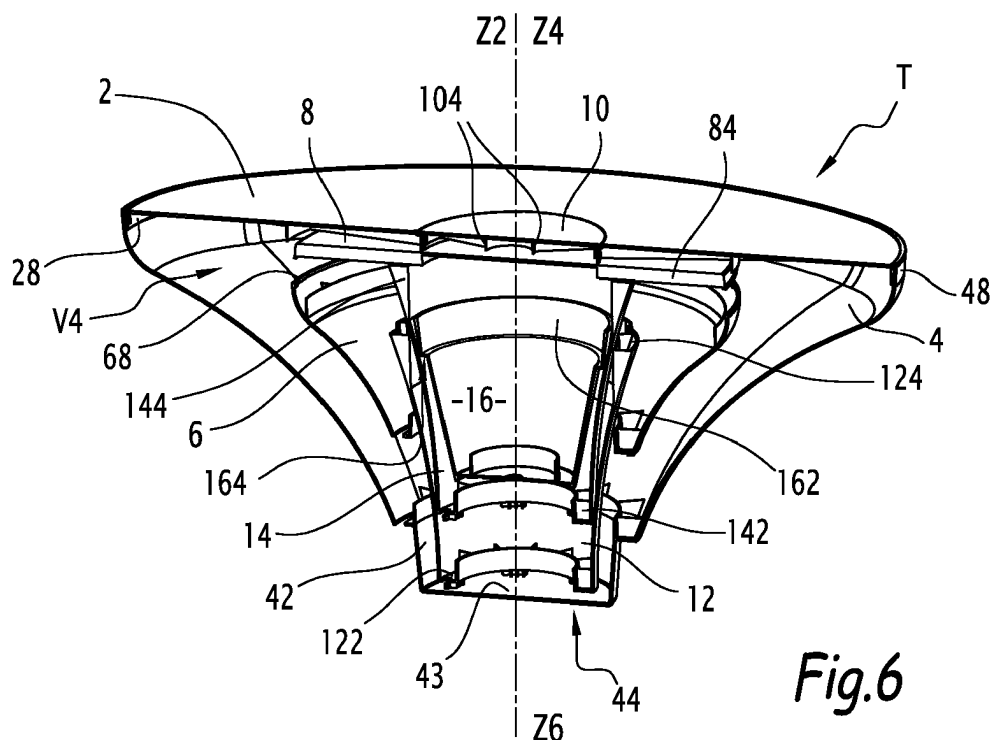


Fig.6

Description

[0001] L'invention concerne une table en matériau synthétique moulé, telle qu'utilisée dans le domaine du mobilier de jardin ou comme table d'appoint en intérieur ou en extérieur, par exemple sur un balcon.

[0002] Dans le domaine des tables en matériau synthétique moulé, il est connu, par exemple de US-A-2012/0234212, d'acquiescer une table constituée de plusieurs éléments, notamment d'un plateau, d'un support et d'un pied, et d'assembler ces éléments pour monter la table dont le plateau s'étend à une hauteur prédéfinie par rapport au sol. Or, en fonction de l'utilisation prévue d'une table, par exemple dans le cadre d'un salon ou comme table d'appoint pour poser un objet en hauteur, un utilisateur peut souhaiter pouvoir disposer d'une telle table dans différentes configurations.

[0003] Des tables réglables en hauteur sont connues dans le domaine du mobilier en bois, ces tables étant généralement mal adaptées à une utilisation en extérieur. Ces tables en bois sont lourdes et relativement onéreuses. En outre, les tables en bois utilisables dans plusieurs configurations sont difficiles à stocker et à transporter, du fait de leur grand nombre de pièces. Ces tables doivent donc être stockées et/ou transportées dans des emballages dédiés, ce qui renchérit leur prix de revient et complexifie leur mise en oeuvre.

[0004] C'est à ces inconvénients qu'entend plus particulièrement remédier l'invention en proposant une nouvelle table en matériau synthétique moulé compatible avec plusieurs configurations d'utilisation et aisément stockable ou transportable.

[0005] A cet effet, l'invention concerne une table en matériau synthétique moulé comprenant au moins un plateau, un support de plateau et un unique pied. Cette table est caractérisée en ce que :

- elle comprend des moyens de montage dans au moins une première configuration basse d'utilisation, où le support de plateau est monté sur le pied, et au moins une deuxième configuration haute d'utilisation, où au moins une rehausse est intercalée en hauteur entre le pied et le support de plateau ; et
- la table comprend des moyens de montage dans une troisième configuration, de stockage et/ou de transport, dans laquelle le pied et la rehausse sont reçus dans un volume fermé défini entre le plateau et le support de plateau.

[0006] Grâce à l'invention, la table peut être utilisée avec son plateau situé à deux hauteurs distinctes, correspondant respectivement à ses première et deuxième configurations d'utilisation, alors que, dans la configuration de stockage et/ou de transport, les pièces constitutives de la table, autres que le plateau et son support, sont protégées en étant disposées à l'intérieur du volume fermé défini entre ces deux éléments.

[0007] Selon des aspects avantageux mais non obli-

gatoires de l'invention, une telle table peut incorporer une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises dans toute combinaison techniquement admissible :

- 5 - La table comprend un pot, alors que le plateau est pourvu d'une ouverture de réception du pot, que la table comprend un obturateur destiné à être sélectivement mis en place dans l'ouverture pour la boucher et que dans la troisième configuration, le pot est également reçu dans le volume fermé et l'obturateur est en place dans l'ouverture qu'il bouche.
- 10 - Le plateau et le support sont compatibles avec une mise en place du pot dans l'ouverture lorsque la table est dans sa première configuration basse et lorsque la table est dans sa deuxième configuration haute.
- 15 - La table comprend un fond de rigidification du pied, alors que, dans la troisième configuration, le fond est également reçu dans le volume fermé.
- 20 - La table comprend au moins deux rehausses qui sont intercalées en hauteur l'une au dessus de l'autre, entre le pied et le support, lorsque la table est dans la deuxième configuration.
- 25 - La table comprend des moyens de montage dans au moins une quatrième configuration, basse ou haute, dans laquelle le plateau n'est pas en place sur le support, lequel définit un volume concave ouvert vers le haut.
- 30 - Dans la première et dans la deuxième configuration, le plateau et le support définissent entre eux un volume fermé de réception de parties de la table qui ne sont pas utilisées dans ces configurations, notamment de la ou des rehausses lorsque la table est dans sa première configuration d'utilisation.
- 35 - Le support est centré sur un premier axe, alors que le plateau est centré sur un deuxième axe aligné avec le premier axe lorsque le plateau est monté sur le support, et que dans la troisième configuration, chaque partie de la table reçue dans le volume fermé est centrée sur le premier axe.
- 40 - Dans la troisième configuration, le pot est emboîté dans au moins une rehausse qui est emboîtée dans le pied.
- 45 - Les moyens de montage fonctionnent dans toutes les configurations d'utilisation de la table par coopération de formes.
- La table comprend une serre prévue pour être montée sur le support dans la première configuration basse, dans la deuxième configuration haute et/ou le cas échéant, dans la quatrième configuration, et pour recevoir dans son volume intérieur l'ensemble des autres pièces de la table dans la troisième configuration.
- 50

[0008] L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement à la lumière de la description qui va suivre d'un mode de réalisation d'une table conforme à son principe, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en référence aux des-

sins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une table conforme à l'invention dans une première configuration d'utilisation ;
- la figure 2 est une section selon le plan II-II à la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en perspective de la table des figures 1 et 2 dans une deuxième configuration d'utilisation ;
- la figure 4 est une section selon le plan IV-IV à la figure 3 ;
- la figure 5 est une vue en perspective de la table des figures 1 à 4 dans une configuration de stockage et/ou de transport ;
- la figure 6 est une section en perspective selon le plan VI-VI à la figure 5 ;
- la figure 7 est une section dans le même plan que la figure 6 ;
- la figure 8 est une section selon le plan VIII-VIII à la figure 7 ;
- la figure 9 est une vue en perspective éclatée de la table avec ses pièces constitutives orientées selon la configuration des figures 5 à 8 ;
- la figure 10 est une vue en perspective analogue à la figure 1 lorsque la table est dans une autre configuration d'utilisation ;
- la figure 11 est une section selon le plan XI-XI à la figure 10 ;
- la figure 12 est une vue en perspective analogue à la figure 3 lorsque la table est dans encore une autre configuration d'utilisation ;
- la figure 13 est une section selon le plan XIII-XIII à la figure 12 ;
- la figure 14 est une vue en perspective analogue à la figure 1 lorsque la table est dans encore une autre configuration d'utilisation et
- la figure 15 est une section selon le plan XV-XV à la figure 14.

[0009] La table T représentée sur les figures 1 à 15 est réalisée par moulage de matériau synthétique, par exemple du polypropylène ou du polyéthylène basse densité.

[0010] Cette table T est prévue pour être disposée sur la surface du sol S qui, par hypothèse, est supposée plane et horizontale. Pour la clarté du dessin, la surface S est représentée seulement sur les figures 1, 2 et 5. La table T comprend un plateau 2 qui est plan et dont le bord 28 a globalement la forme d'une ellipse d'axe longitudinal X2 et d'axe transversal Y2 perpendiculaire à l'axe X2. On note Z2 un axe perpendiculaire à et séquent avec les axes X2 et Y2.

[0011] La table T comprend également une vasque 4 qui forme un support pour le plateau 2 et qui est centrée sur un axe Z4 confondu avec l'axe Z2 lorsque le plateau 2 est monté sur la vasque 4. On note ZT un axe central de la table T qui est confondu avec les axes Z2 et Z4 et perpendiculaire à la surface S sur laquelle repose la table

T, c'est-à-dire vertical lorsque la surface S est horizontale. Cet axe est un axe de symétrie pour le plateau 2, en ce sens qu'il appartient à deux plans de symétrie du plateau 2 définis respectivement par les axes X2 et Z2, d'une part, Y2 et Z2 d'autre part. L'axe ZT est également un axe de symétrie pour la vasque 4.

[0012] Cette vasque est creuse et comprend un talon 42 dont le fond 43 définit une surface extérieure 44 plane et perpendiculaire à l'axe Z4. Cette surface 44 est en forme de disque centré sur l'axe Z4.

[0013] La vasque 4 comprend également une partie évasée 46 de jonction entre le talon 42 et un bord de forme elliptique 48 de la vasque 4 sur lequel est immobilisé le plateau 2 dans la configuration des figures 1 et 2. La forme du bord 28 du plateau 2 est prévue pour coopérer avec celle du bord 48 de la vasque 4. Pour une question d'esthétique, le bord 28 est engagé à l'intérieur du bord 48, de sorte qu'il n'est pas visible depuis l'extérieur de la table T.

[0014] La table T comprend également un pied 6 qui est unique et qui est prévu pour reposer sur la surface S en configuration d'utilisation de la table T. Ce pied 6 comprend une ouverture centrale 62 destinée à recevoir le talon 42 en configuration montée de la vasque 4 sur le pied 6. Le pied 6 est centré sur un axe Z6 qui est confondu avec les axes Z2, Z4 et ZT en configuration montée de la table T. Le pied 6 est pourvu de reliefs 64 d'encliquetage sur la vasque 4. Les reliefs 64 sont répartis autour de l'ouverture 62 et peuvent, par exemple, comprendre des pattes destinées à être engagées dans des ouvertures correspondantes, non visibles sur les figures, ménagées dans la vasque 4, autour du talon 42.

[0015] En particulier, un système à baïonnette peut être prévu pour verrouiller ensemble les pièces 4 et 6.

[0016] En configuration d'utilisation, le pied 6 repose sur la surface S par son bord périphérique inférieur 68 qui est circulaire et centré sur l'axe Z6.

[0017] Dans la présente description, les notions de « supérieur » ou « inférieur », « haut » ou « bas » sont définies en référence à une configuration d'utilisation de la table T reposant sur une surface S plane et horizontale. Ainsi, une partie « supérieure » est située au dessus d'une partie « inférieure » d'une même pièce et le « haut » de la table est orienté à l'opposé de la surface S.

[0018] La table T comporte également un fond 8 monté à l'intérieur du pied 6, à proximité du bord 68, ce fond permettant de rigidifier le pied 6. Le fond 8 comprend des nervures 84 de rigidification et son bord 88 est encliqueté à l'intérieur du bord 68 du pied 6. Dans la configuration des figures 1 et 2, le fond 8 n'est pas visible depuis l'extérieur de la table T puisqu'il est masqué par le pied 6. Dans toutes les configurations d'utilisation de la table T le fond 8 est monté à l'intérieur du pied 6 pour le rigidifier.

[0019] Le plateau 2 est pourvu d'une ouverture centrale 22 ménagée autour de l'axe Z2 et dans laquelle est inséré un obturateur 10. Cet obturateur est équipé de nervures de rigidification 104, alors que le plateau 2 est équipé de nervures de rigidification 24.

[0020] Dans la configuration des figures 1 et 2, la table T forme une table basse utilisable, par exemple, au sein d'un salon comprenant des sièges bas tels que des chauffeuses ou des transats. Le plateau est alors à une hauteur H1 par rapport au sol comprise entre 40 cm et 50 cm, de préférence de l'ordre de 45 cm.

[0021] La table T comprend également deux rehausse-
ses 12 et 14 qui ne sont pas visibles sur les figures 1 et 2 mais qui sont représentées en position sur les figures 3 et 4. Ces rehausse-
ses sont réalisées dans le même ma-
térial synthétique que les autres pièces de la table T et sont identiques. Dans ce cas, elles peuvent être fabri-
quées dans le même moule.

[0022] En variante, les rehausse-
ses 12 et 14 peuvent être différentes l'une de l'autre ou réalisées dans un ma-
térial différent des autres pièces.

[0023] La rehausse 12 est en forme de tronçon d'hy-
perboloïde à une nappe et comprend une première ex-
trémité 122 de forme circulaire et une deuxième ex-
trémité 124 également de forme circulaire, la deuxième ex-
trémité ayant un rayon supérieur à la première extrémité.
La rehausse 14 comporte également une première ex-
trémité circulaire 142 et une deuxième extrémité circu-
laire 144 de rayon supérieur à la première extrémité. Les
extrémités 122 et 142 sont configurées pour s'emboîter
et s'encliqueter l'une dans l'autre par coopération de for-
mes. L'extrémité 124 est configurée pour s'emboîter et
s'encliqueter par coopération de formes avec l'ouverture
62 du pied 6, alors que l'extrémité 144 est configurée
pour s'emboîter et s'encliqueter par coopération de for-
mes avec la partie inférieure de la vasque 4, autour du
talon 42.

[0024] Dans la configuration des figures 3 et 4, les re-
hausse-
ses 12 et 14 sont centrées sur l'axe ZT et intercalées
en hauteur, l'une au dessus de l'autre, entre les pièces
4 et 6. Ces rehausse-
ses sont montées tête bêche, en ce
sens que les deux premières extrémités 122 et 142 de
ces deux rehausse-
ses sont en prise l'une avec l'autre, alors
que leurs deux deuxièmes extrémités 124, 144 s'étend-
ent respectivement vers le bas et vers le haut à partir
des premières extrémités.

[0025] Dans la configuration des figures 3 et 4, la table
T est en configuration haute d'utilisation, son plateau 2
étant situé à une hauteur H2, par rapport à la surface S,
comprise entre 90 cm et 1 m, de préférence de l'ordre
de 95 cm. Dans cette configuration, la table T peut servir
de « mange-debout » ou de support pour un objet devant
être disposé à une hauteur d'environ 1 m.

[0026] Dans la configuration des figures 1 et 2, la vas-
que 4 est montée de façon réversible directement sur le
pied 6. En d'autres termes, ces éléments peuvent être
séparés l'un de l'autre. Dans la configuration des figures
3 et 4, les rehausse-
ses 12 et 14 sont montées de façon
réversible entre les éléments 4 et 6. Ainsi, l'utilisateur
peut, au choix, utiliser la table T dans la configuration
des figures 1 et 2 ou dans la configuration des figures 3
et 4 et changer de configuration lorsqu'il le souhaite.

[0027] La table T est aisément configurable par l'utili-

sateur final puisqu'elle est assemblée en encliquetant
ensemble ses éléments constitutifs.

[0028] Lorsqu'il convient de stocker la table T ou de la
transporter, il est avantageux de pouvoir utiliser une con-
figuration compacte, telle que celle représentée aux fi-
gures 5 à 8. Dans cette troisième configuration, les re-
hausse-
ses 12 et 14, le pied 6 et le fond 8 sont disposés à
l'intérieur d'un volume concave V4 défini par la vasque
4 et fermé, en partie supérieure, par le plateau 2 monté
sur cette vasque.

[0029] En pratique, comme cela ressort des explica-
tions qui suivent, la table T comprend également un pot
de fleurs 16 qui, comme visible aux figures 6 à 8, est
également reçu dans le volume V4 dans la troisième con-
figuration de stockage et/ou de transport de la table T.

[0030] Plus particulièrement, dans cette configuration,
les éléments 6, 8, 12, 14 et 16 disposés dans le volume
V4 sont chacun centrés sur l'axe Z4 de la vasque 4. Les
deux rehausse-
ses 12 et 14 sont emboîtées l'une dans
l'autre et engagées dans le volume intérieur du talon 42,
l'extrémité 122 de la rehausse 12 étant disposée à proxi-
mité immédiate du fond 43 de ce talon. Dans cette con-
figuration, la vasque 4 peut reposer sur la surface S du
sol par la surface 44. En variante, la table peut être re-
tournée pour reposer sur la surface du sol S par le plateau
2.

[0031] Dans cette configuration, la hauteur H3 de la
table mesurée parallèlement aux axes Z2, Z4 et Z6 est
comprises 35 cm et 40 cm, de préférence de l'ordre de
37 cm.

[0032] Le pot de fleurs 16 est emboîté à l'intérieur de
la rehausse 14 qui est elle-même emboîtée à l'intérieur
de la rehausse 12.

[0033] Le fond 8 repose sur l'extrémité 144 de la re-
hausse 14. Le pied 6 est monté autour de la rehausse
14. Plus précisément, les éléments 12, 14 et 16 sont
engagés dans l'ouverture centrale 62 du pied 6 qui est
monté dans une configuration inverse par rapport à celle
des figures 1 à 4, c'est-à-dire avec son bord 68 orienté
vers le haut. Dans cette configuration, la surface externe
66 du pied 6 vient en appui contre la surface interne 47
de la partie évasée 46, comme visible à la figure 8. Ceci
contribue au maintien en position des pièces 6, 8, 12, 14
et 16 dans le module V4, en limitant les risques de fro-
ttement, donc d'endommagement de ces pièces ou de
génération de bruit. De plus, dans cette configuration
chacune des pièces 6, 8, 12, 14 et 16 est centrée sur
l'axe Z4.

[0034] Grâce à l'agencement des pièces 6, 8 et 12 à
16 à l'intérieur du volume V4, la table T est facilement
stockée et transportée, ce qui permet d'envisager sa dis-
tribution auprès de particuliers, notamment par une com-
mercialisation en grande surface. Lorsque l'utilisateur fi-
nal doit monter la table, dans une des configurations re-
présentée aux figures 1 à 4 ou dans une autre configu-
ration, il lui suffit de retirer le plateau 2 pour accéder aux
pièces situées dans le volume V4.

[0035] D'autres configurations d'utilisation de la table

T sont représentées aux figures 10 à 15. Dans ce qui suit, on ne décrit que ce qui distingue ces configurations des précédentes.

[0036] Dans la configuration des figures 10 et 11, l'obturateur 10 a été retiré de l'ouverture 22 et le pot de fleurs 16 est inséré dans cette ouverture et retenu au niveau du plateau 2 par son bord supérieur 162 qui est de diamètre supérieur à celui de l'ouverture 22. Plus précisément, le pot de fleurs 16 reproduit la forme extérieure d'un pot de fleurs en terre cuite présentant le bord supérieur décalé radialement et définit un épaulement 164 qui vient en appui contre le bord 26 de l'ouverture 22 dans la configuration des figures 10 et 11. Ainsi, le pot de fleurs 16 est fermement immobilisé par rapport au reste du plateau 2. Par ailleurs, les nervures 24 permettent au plateau 2 de résister au poids du pot de fleurs 16 rempli de terre et contenant une plante.

[0037] La configuration des figures 12 et 13 résulte d'une combinaison des configurations des figures 3 et 4, d'une part, 10 et 11, d'autre part. En d'autres termes, la table T est en configuration haute, avec les rehausses 12 et 14 intercalées en hauteur entre le pied 6 et la vasque 4, alors que le pot de fleurs 16 est en place dans l'ouverture 22 du plateau 2.

[0038] Dans les configurations des figures 1 à 4 et 10 à 13, les pièces constitutives de la table ne sont pas toutes utilisées, notamment les pièces 12, 14 et 16 ou 10.

[0039] Le volume V4, entre le support et le plateau est apte à recevoir les pièces en excédant, à savoir les pièces 12, 14 et 16 dans la configuration des figures 1 et 2, les pièces 12, 14 et 10 dans la configuration des figures 10 et 11, la pièce 16 dans la configuration des figures 3 et 4, la pièce 10 dans la configuration des figures 12 et 13.

[0040] Dans la configuration d'utilisation des figures 14 et 15, le plateau 2 n'est pas monté sur la vasque 4, ce qui permet d'utiliser le volume intérieur V4' de la vasque 4 pour y disposer une quantité Q de terre ou de terreau végétal dans laquelle sont plantées une ou plusieurs plantes non représentées. Dans ce cas, la vasque 4 forme un pot de fleurs au sens de EP-A-2 499 903 et son fond peut être configuré comme indiqué dans cette demande de brevet européen, avec une paroi et au moins un élément creux en saillie à partir de cette paroi, cette paroi et cet élément creux étant prévus pour que l'un d'eux soit sélectivement percé. En d'autres termes, l'invention de EP-A-2 499 903 peut être mise en oeuvre avec la présente invention.

[0041] Une autre configuration possible d'utilisation de la table T, qui n'est pas représentée mais se déduit aisément des explications qui précèdent, consiste à monter la table en configuration haute, avec interposition des rehausses 12 et 14 entre la vasque 4 et le pied 6, alors que le plateau 2 n'est pas en place. En d'autres termes, ceci revient à combiner les configurations respectivement représentées aux figures 12 et 13, d'une part, 14 et 15, d'autre part. Dans ce cas, dans la mesure où la masse située au dessus des rehausses 12 et 14 peut être relativement importante, un lest peut être prévu à

l'intérieur du pied 6, par exemple sous forme liquide ou granulaire. Pour ce faire, une structure de type « pied de parasol » peut être intégrée au pied 6 et/ou au fond 8. En pratique, un tel lest peut également être utilisé dans les configurations des figures 3 et 4, d'une part, 12 et 13 d'autre part.

[0042] Dans une autre configuration possible d'utilisation, qui n'est pas représentée mais se déduit aisément des explications qui précèdent, la vasque est dans la configuration des figures 14 et 15, et le plateau 2 est monté sur la vasque 4 sans que l'obturateur 10 ne soit en place dans l'ouverture 22. La vasque 4 est remplie de terre et peut accueillir les racines d'une plante entrant par l'ouverture 22. La plante bénéficie ainsi d'un plus grand volume de terre que dans les configurations des figures 10 à 13.

[0043] Selon un aspect optionnel de l'invention représentée uniquement sur les figures 8 et 15, on peut ajouter une serre 200 représentée en trait d'axe qui peut être souple, de type carré de potager, ou rigide, de type thermoformée. Cette serre protège la table dans la configuration de stockage et/ou de transport représentée, entre autres, à la figure 8. Dans cette configuration, les autres pièces 2-16 de la table T sont reçues dans le volume intérieure V200 de la serre 200.

[0044] La serre 200 peut également être montée sur le bord 48 de la vasque 4 dans la configuration de la figure 15. Dans ce cas, le volume V200 se situe au-dessus du volume V4' de la vasque 4. La serre 200 protège les végétaux plantés dans la quantité Q de terre. Dans les autres configurations des figures 1 à 4 et 10 à 13, la serre peut également être montée sur les bords du support 4 et vient protéger la plante accueillie par le pot de fleur 16 ou posée sur le plateau 2.

[0045] On remarque que dans toutes les configurations d'utilisation de la table T, les pièces utilisées sont assemblées par coopération de formes. Ce type d'assemblage présente l'avantage d'être réversible et de ne pas nécessiter d'outil spécifique.

[0046] Le pot de fleurs 16 n'est pas obligatoire et, en l'absence d'un tel pot, le plateau 2 est dépourvu d'ouverture centrale.

[0047] En outre, le pot de fleurs 16 peut être remplacé par un pot de géométrie comparable pouvant servir de poubelle ou de cendrier. Si ce pot n'est pas à section circulaire, la géométrie du bord 26 est adaptée en conséquence.

[0048] La table T conforme à l'invention présente une grande adaptabilité aux choix de l'utilisateur et peut être exploitée dans de nombreuses configurations d'utilisation. En outre, du fait de la géométrie de ses éléments constitutifs, elle peut être stockée et transportée dans la configuration des figures 5 à 8 qui est particulièrement compacte.

[0049] En variante, les rehausses 12 et 14 peuvent avoir une forme autre qu'en tronçon d'hyperboloïde.

[0050] Selon une variante non représentée de l'invention, la table T peut incorporer une seule rehausse qui

est alors avantageusement cylindrique à section circulaire, avec ses deux extrémités de même géométrie adaptées à coopérer respectivement avec la vasque 4 et le pied 6.

[0051] Selon une autre variante, trois ou plus de trois rehausses peuvent être prévues. Dans ce cas, elles sont avantageusement de hauteurs différentes afin de permettre d'obtenir différentes hauteurs du plateau 2 par rapport au sol, en jouant sur le nombre et le type de rehausses utilisées.

[0052] Selon une variante non représentée de l'invention, les bords 28 et 48 du plateau 2 et de la vasque 4 peuvent ne pas être en forme d'ellipse. Ils peuvent notamment être circulaires ou polygonaux. De même, le bord 68 du pied 6 peut ne pas être circulaire mais ovale ou polygonal.

[0053] Le fond 8 est optionnel et peut être omis si le pied 6 est suffisamment rigide.

[0054] Les caractéristiques techniques du mode de réalisation et des variantes mentionnées ci-dessus peuvent être combinées entre elles.

Revendications

1. Table (T) en matériau synthétique moulé comprenant au moins un plateau (2), un support de plateau (4), un unique pied (6), **caractérisée en ce que** :

- la table (T) comprend des moyens (42, 62, 64, 122, 124, 142, 144) de montage dans au moins une première configuration basse d'utilisation, où le support de plateau (4) est monté sur le pied (6) et au moins une deuxième configuration haute d'utilisation, où au moins une rehausse (12, 14) est intercalée en hauteur entre le pied (6) et le support de plateau (4), et
- la table comprend des moyens (47, 62, 67) de montage dans une troisième configuration, de stockage et/ou de transport, dans laquelle le pied (6) et la rehausse (12, 14) sont reçus dans un volume fermé (V4) défini entre le plateau (2) et le support de plateau (4).

2. Table selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** :

- elle comprend un pot (16),
- le plateau (2) est pourvu d'une ouverture (22) de réception du pot,
- la table comprend un obturateur (10) destiné à être sélectivement mis en place dans l'ouverture pour la boucher et
- dans la troisième configuration, le pot est également reçu dans le volume fermé (V4) et l'obturateur est en place dans l'ouverture qu'il bouche.

3. Table selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** le plateau (2) et le support (4) sont compatibles avec une mise en place du pot (16) dans l'ouverture (22) lorsque la table (T) est dans sa première configuration basse et lorsque la table est dans sa deuxième configuration haute.

4. Table selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comprend un fond (8) de rigidification du pied (6) et **en ce que** dans la troisième configuration, le fond est également reçu dans le volume fermé (V4).

5. Table selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comprend au moins deux rehausses (12, 14) qui sont intercalées en hauteur l'une au dessus de l'autre, entre le pied (6) et le support (4), lorsque la table est dans la deuxième configuration.

6. Table selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comprend des moyens (42, 62, 64, 122, 124, 142, 144) de montage dans au moins une quatrième configuration, basse ou haute, dans laquelle le plateau (2) n'est pas en place sur le support (4), lequel définit un volume concave (V4') ouvert vers le haut.

7. Table selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** dans la première et dans la deuxième configuration, le plateau (2) et le support (4) définissent entre eux un volume fermé (V4) de réception de parties (12, 14, 16) de la table qui ne sont pas utilisées dans ces configurations, notamment de la ou des rehausses (12, 14) lorsque la table est dans sa première configuration d'utilisation.

8. Table selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** :

- le support (4) est centré sur un premier axe (Z4),
- le plateau (2) est centré sur un deuxième axe (Z2) aligné avec le premier axe lorsque le plateau est monté sur le support,
- dans la troisième configuration, chaque partie (6, 8, 12, 14, 16) de la table reçue dans le volume fermé (V4) est centrée sur le premier axe.

9. Table selon les revendications 2 et 8, **caractérisée en ce que** dans la troisième configuration, le pot (16) est emboîté dans au moins une rehausse (12, 14) qui est emboîtée dans le pied (6).

10. Table selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les moyens de montage (42, 47, 62, 64, 67, 122, 124, 142, 144) fonctionnent, dans toutes les configurations d'utilisation de la ta-

ble, par coopération de formes.

11. Table selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comprend une serre (200) prévue pour

5

- être montée sur le support (4) dans la première configuration basse, dans la deuxième configuration haute et/ou le cas échéant, dans la quatrième configuration
- recevoir dans son volume intérieur (V200) l'ensemble des autres pièces (2-16) de la table (T) dans la troisième configuration.

10

15

20

25

30

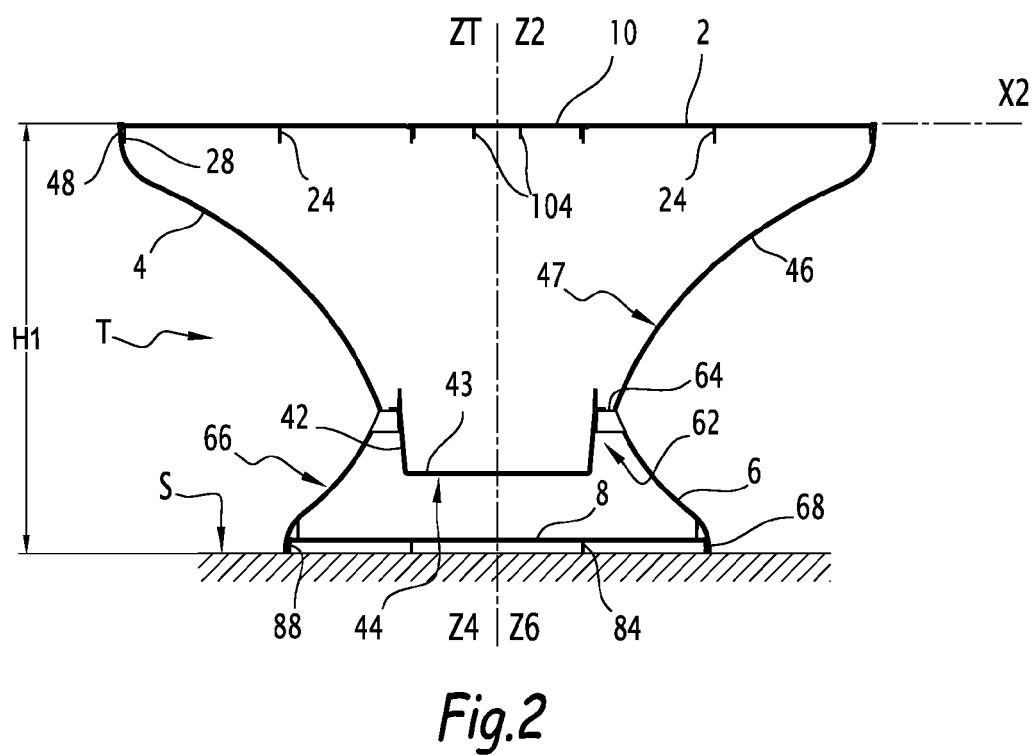
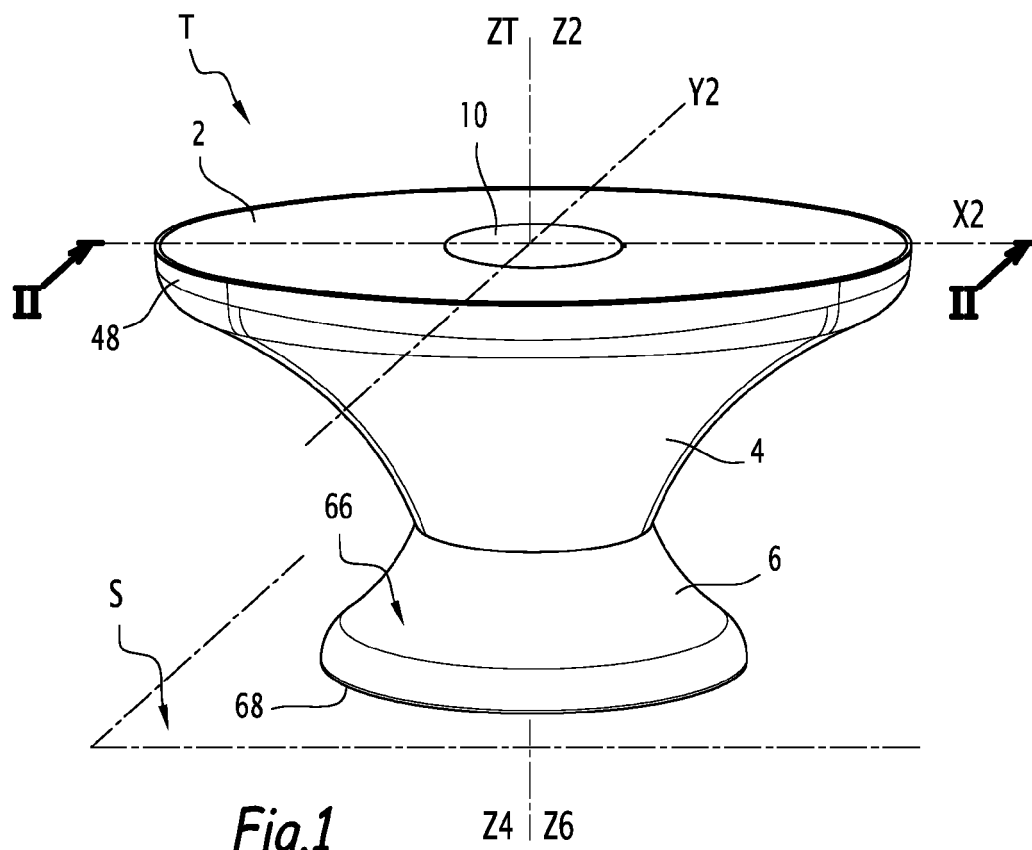
35

40

45

50

55



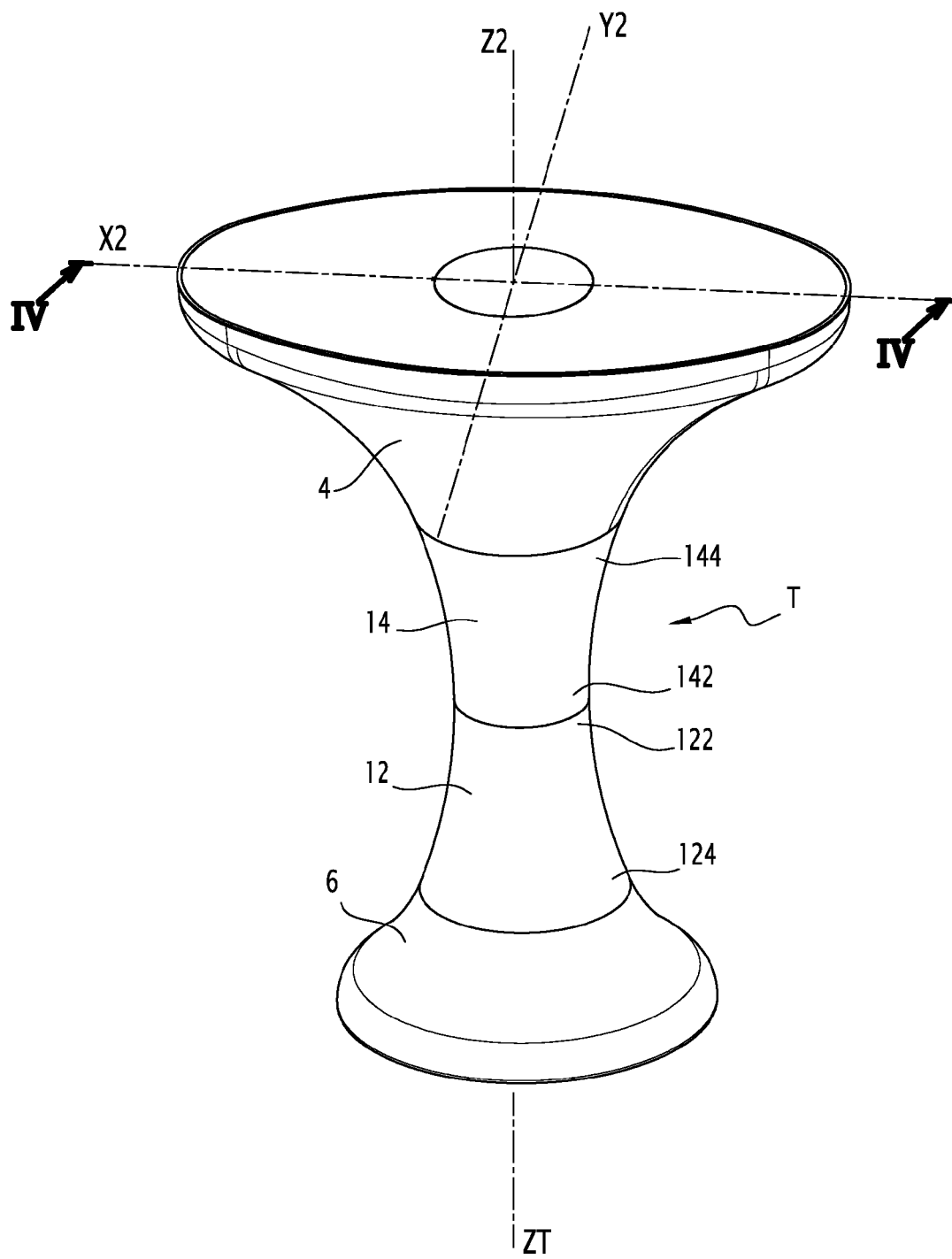


Fig.3

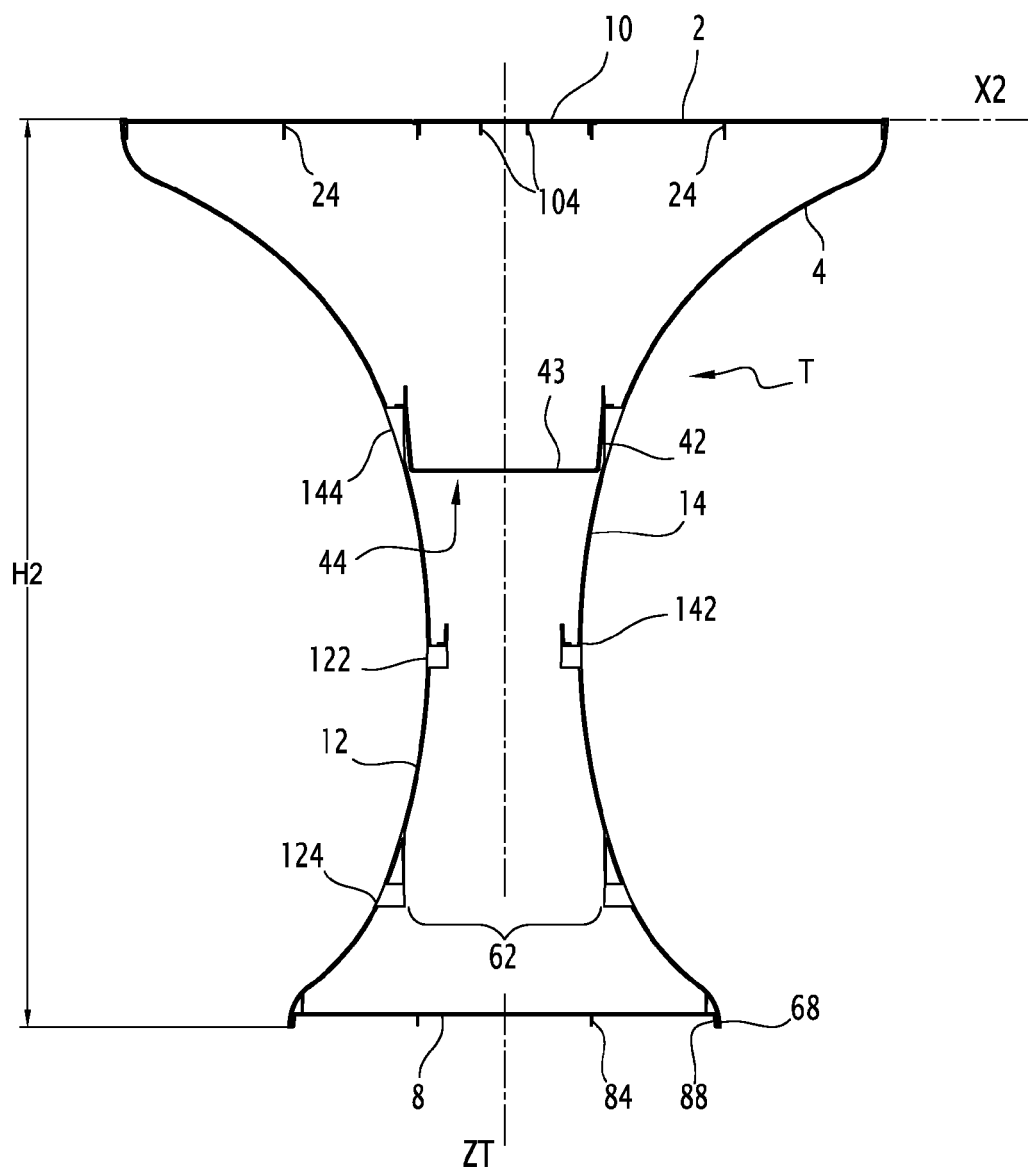


Fig.4

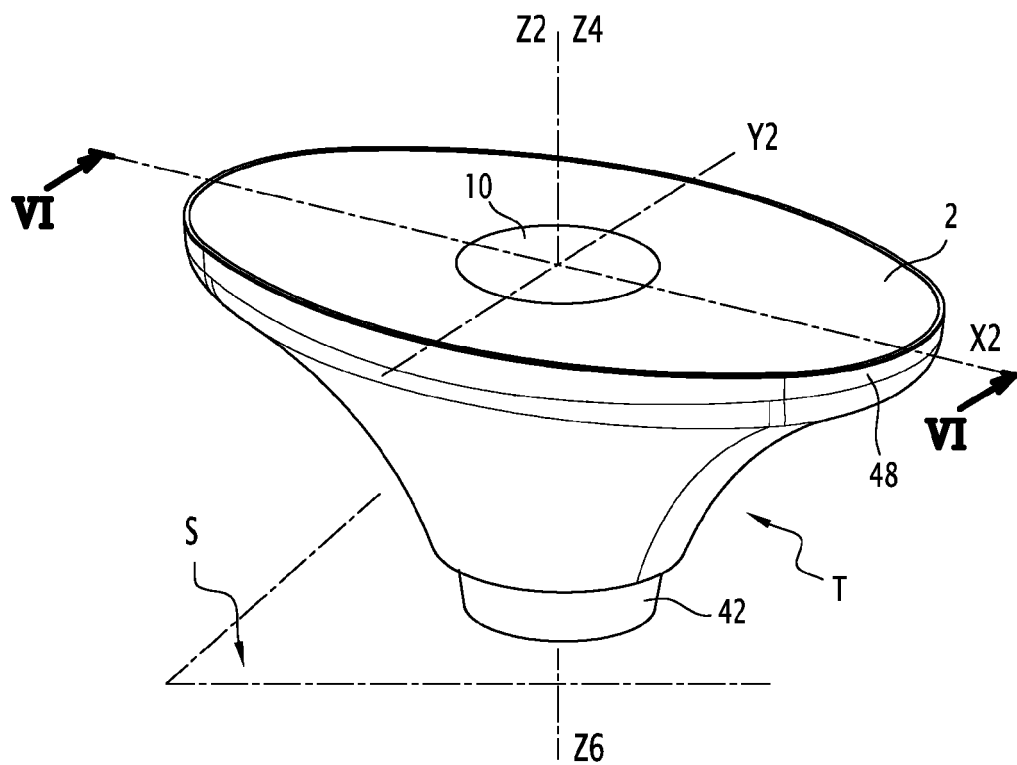


Fig.5

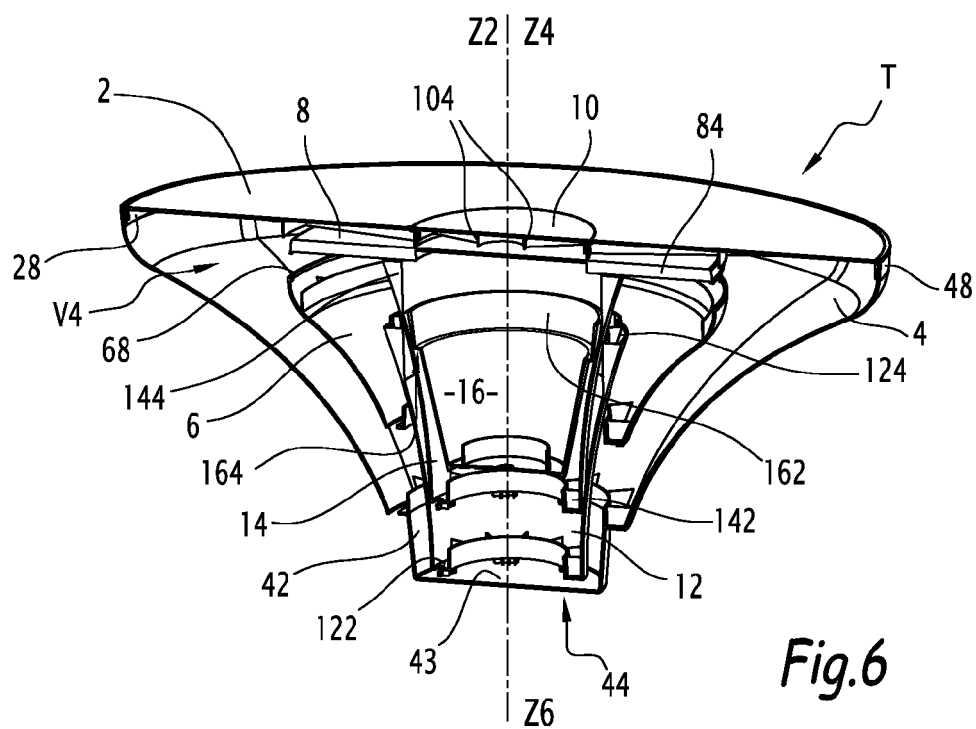
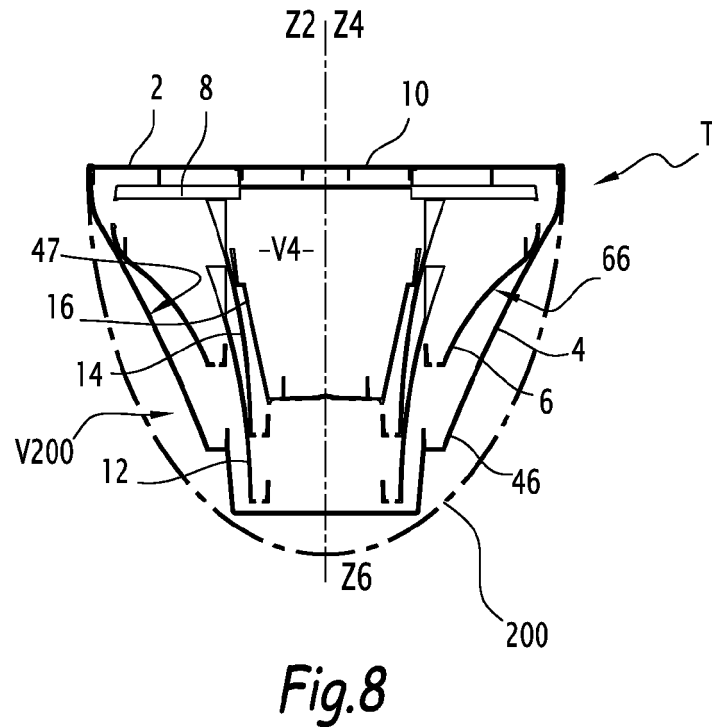
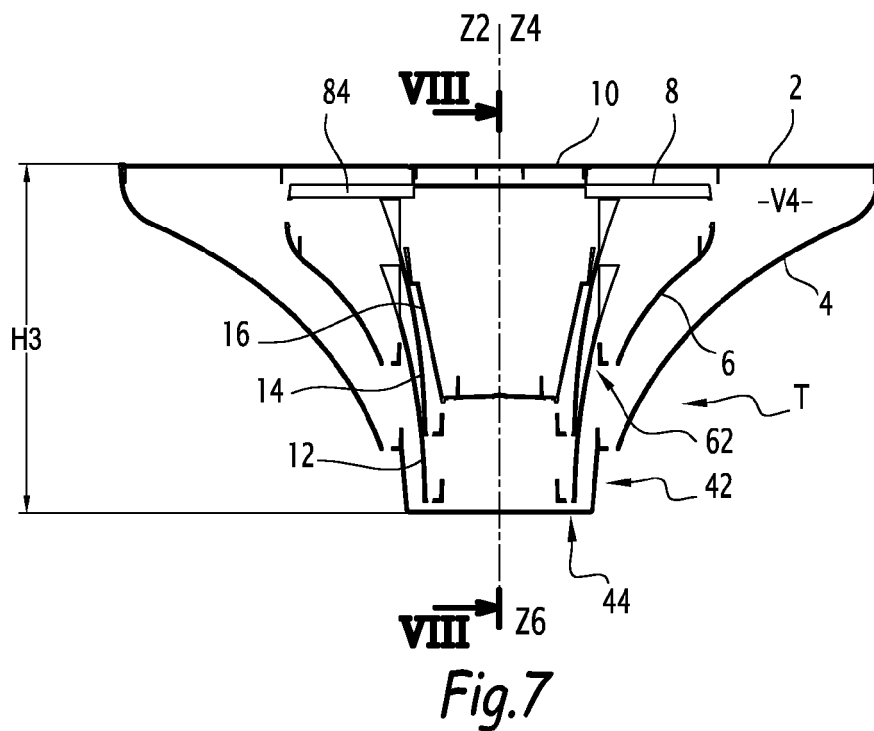
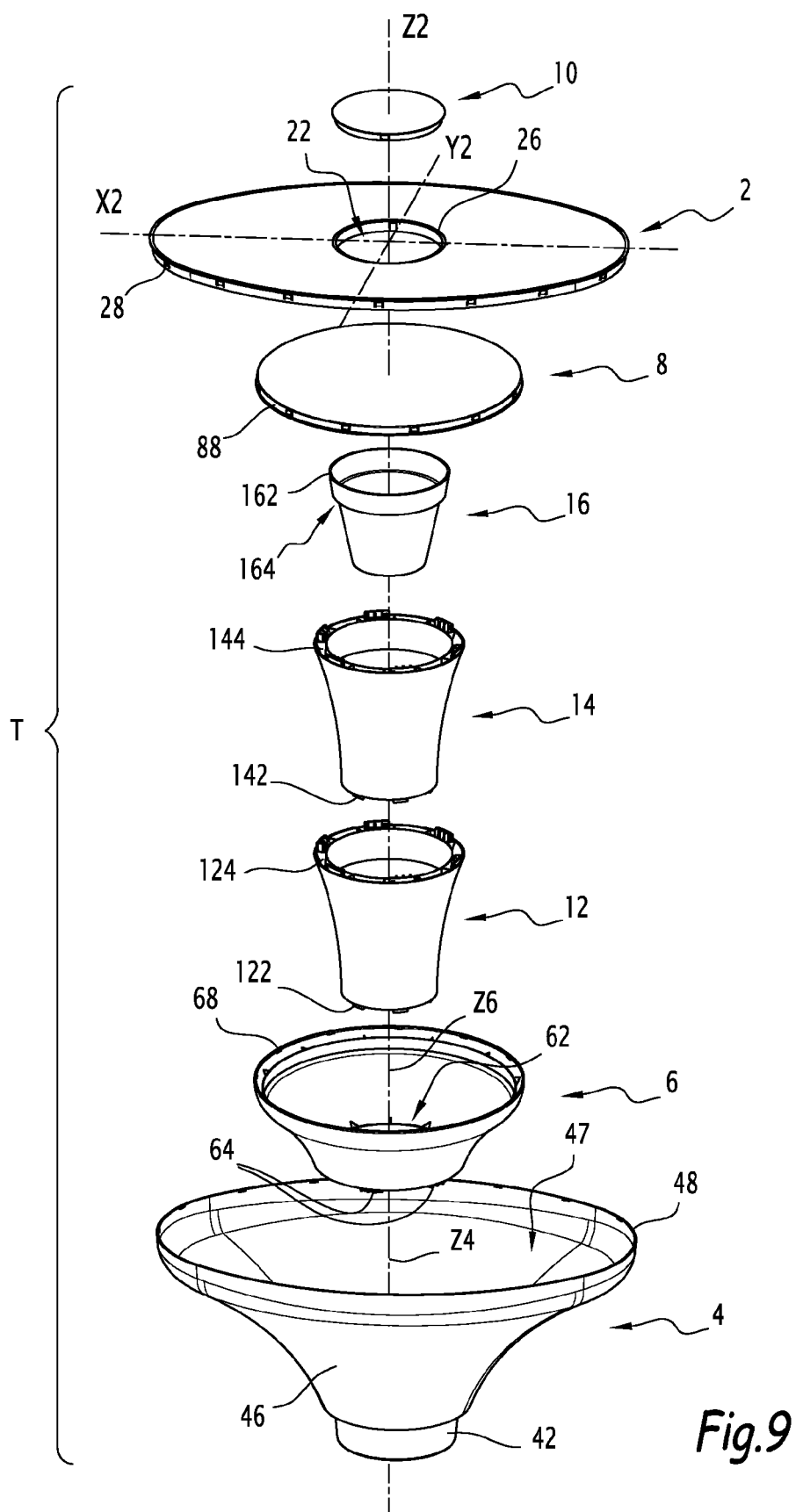
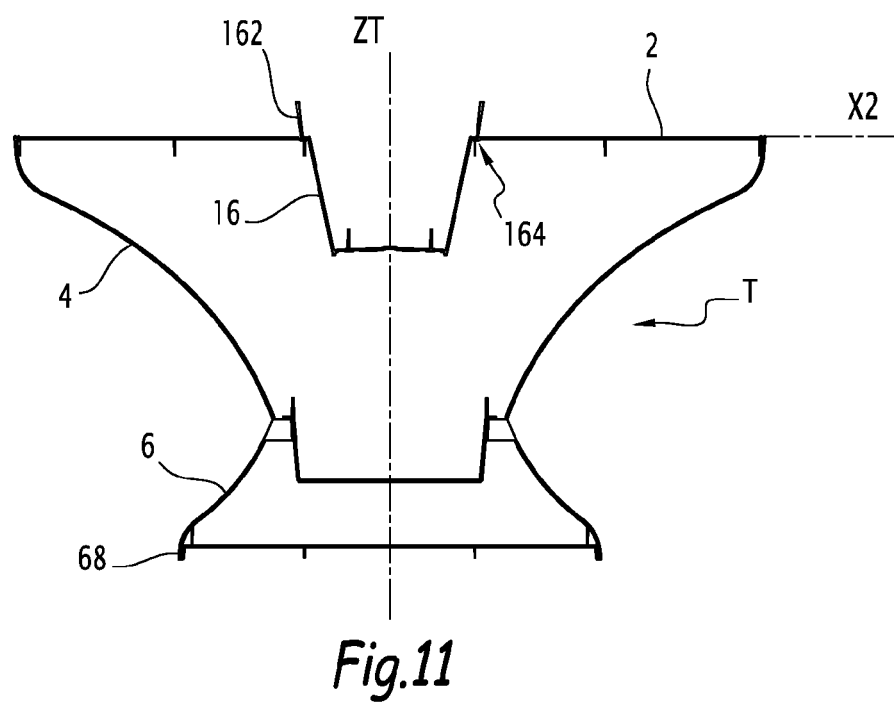
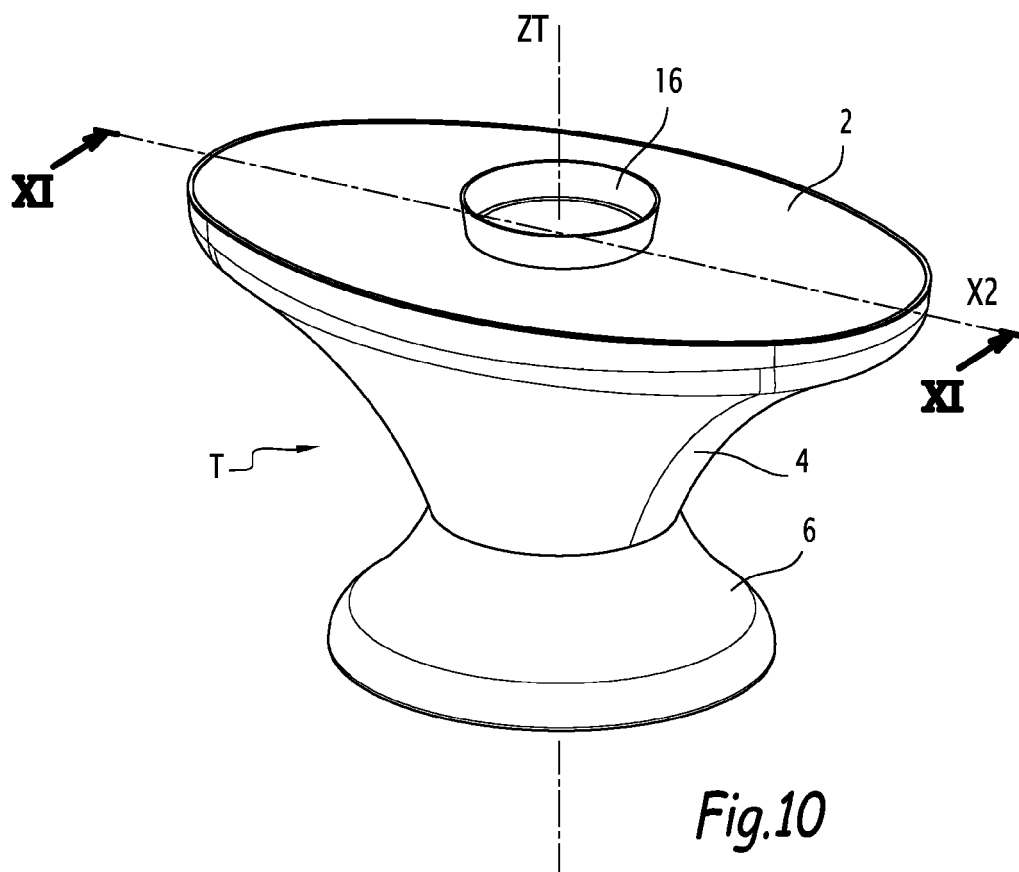


Fig.6







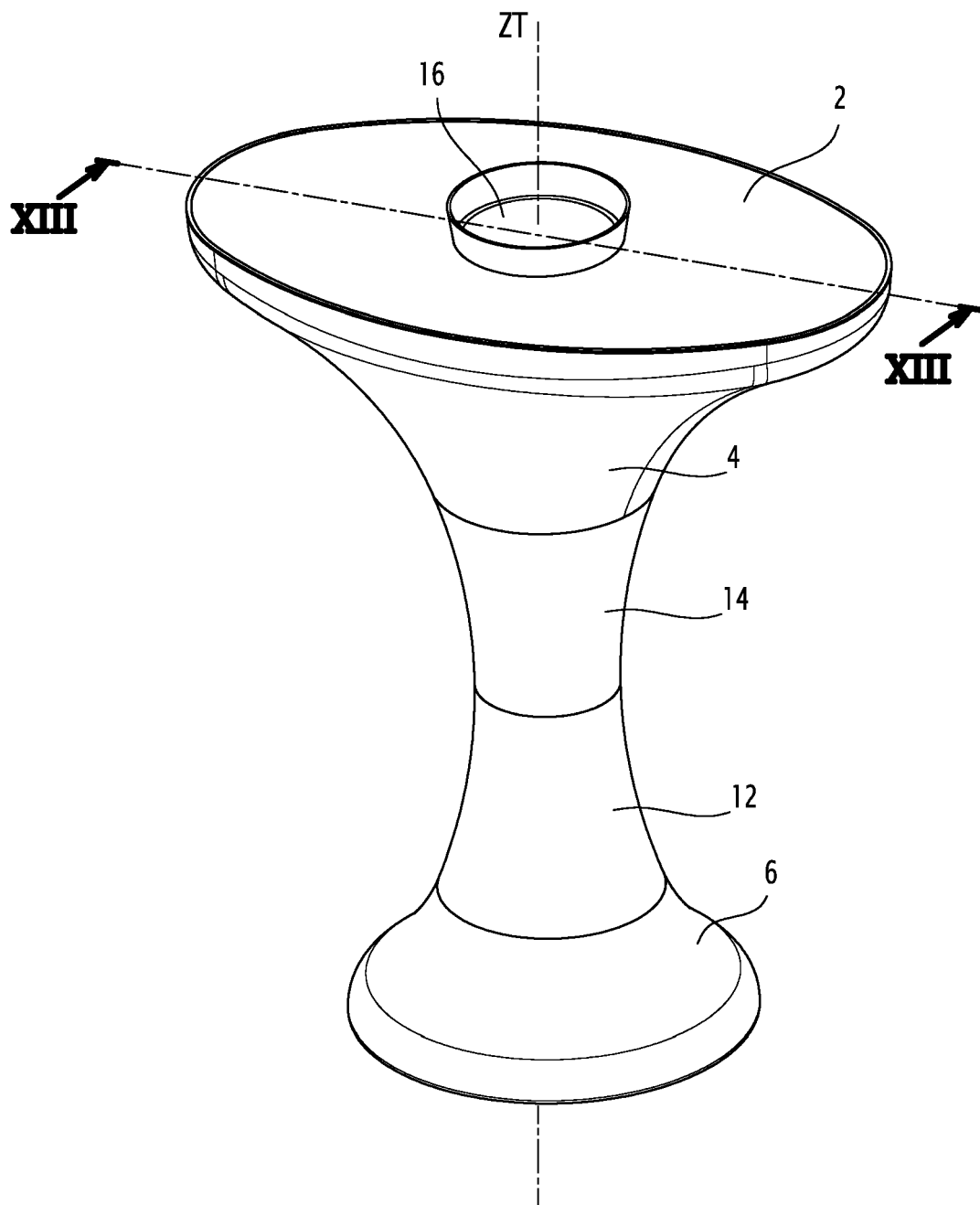


Fig.12

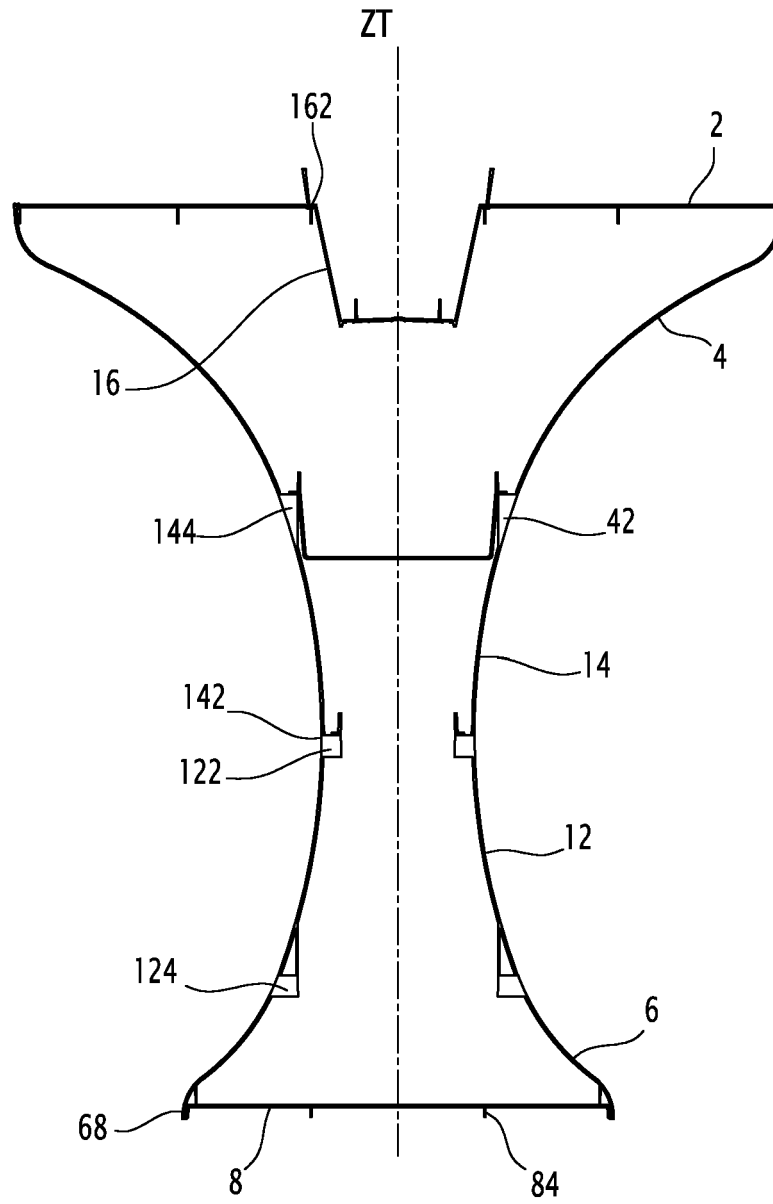
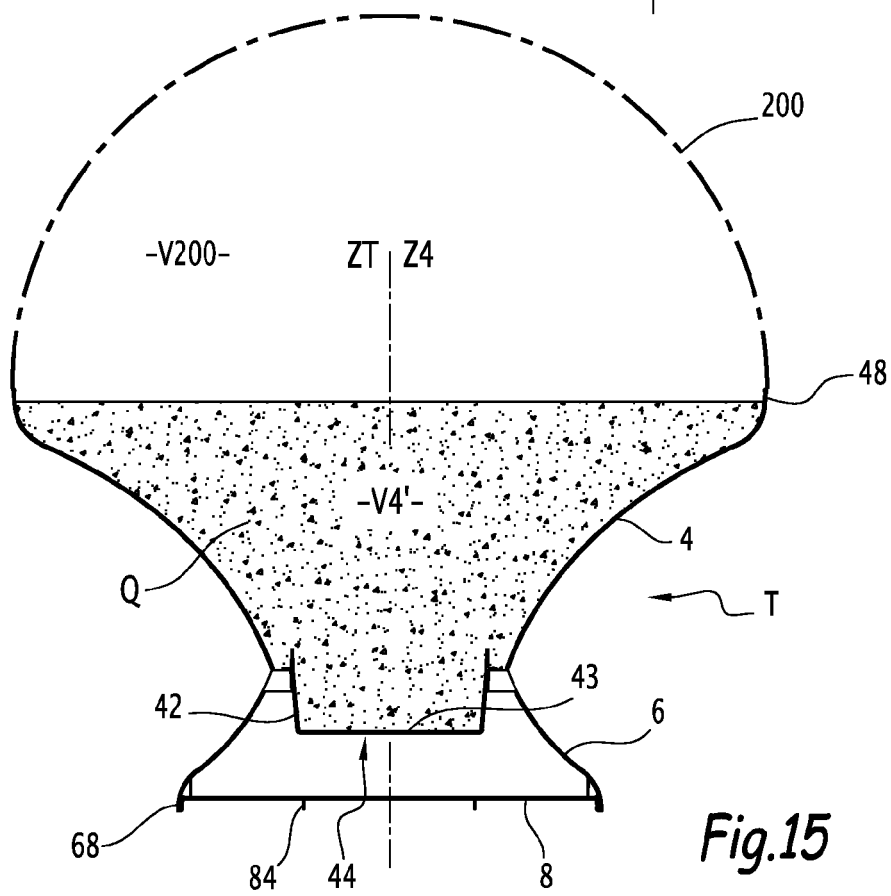
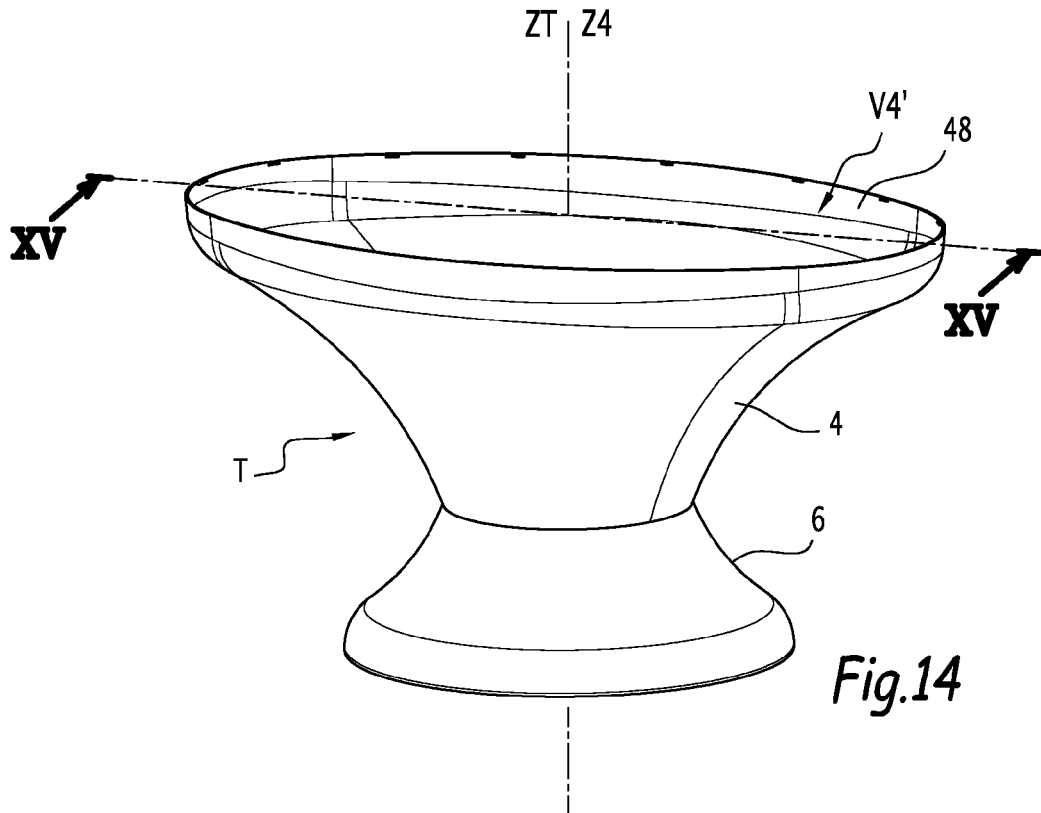


Fig.13





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 15 15 3698

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2012/234212 A1 (BOIRUN DEREK [US] ET AL) 20 septembre 2012 (2012-09-20) * alinéa [0003] - alinéa [0045]; revendications 1-21; figures 1-10B *	1,4-7,10	INV. A47B13/02 A47B3/06
X	US 3 583 090 A (FOGARTY EDWARD A) 8 juin 1971 (1971-06-08) * colonne 1, ligne 27 - colonne 2, ligne 40; figures 1-4 *	1,10	
A	EP 0 504 770 A1 (BWM IMPORT & EXPORT [DE]) 23 septembre 1992 (1992-09-23) * colonne 1, ligne 36 - colonne 8, ligne 44; figures 1-17 *	1-11	
A	US 3 850 117 A (MARTINELLI A) 26 novembre 1974 (1974-11-26) * colonne 1, ligne 3 - colonne 4, ligne 36; figures 1-10 *	1-11	
A	US 6 467 843 B1 (ROSSBOROUGH W NEIL [US]) 22 octobre 2002 (2002-10-22) * colonne 1, ligne 5 - colonne 6, ligne 45; figures 1-5 *	1-11	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 3 juillet 2015	Examineur Kohler, Pierre
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 15 15 3698

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-07-2015

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2012234212 A1	20-09-2012	AUCUN	
US 3583090 A	08-06-1971	DE 1946839 A1 GB 1240064 A US 3583090 A	16-04-1970 21-07-1971 08-06-1971
EP 0504770 A1	23-09-1992	AT 143233 T EP 0504770 A1 US 5353716 A	15-10-1996 23-09-1992 11-10-1994
US 3850117 A	26-11-1974	AUCUN	
US 6467843 B1	22-10-2002	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 20120234212 A [0002]
- EP 2499903 A [0040]